

FORMULAIRE DE DEMANDE DE VISA DE COURT SÉJOUR/TRANSIT
(formulaire gratuit)

N° | | | | | | | | | | | | | | | | | |

CACHET DU POSTE	EMPLACEMENT DU TALON
-----------------	----------------------

DATE DU DÉPÔT DE LA DEMANDE

DEMANDE TRAITÉE PAR

JUSTIFICATIFS PRÉSENTÉS
TITRE DE SÉJOUR, RESSOURCES, BILLET DE
TRANSPORT, HÉBERGEMENT, VISA DE RETOUR

IMPORTANT : TOUTES LES RUBRIQUES DOIVENT ÊTRE COMPLÉTÉES EN MAJUSCULES. EN CAS D'ERREUR OU D'OMISSION, IL NE POURRA ÊTRE DONNÉ SUITE À VOTRE DEMANDE. LE FORMULAIRE DOIT ÊTRE DATÉ ET SIGNÉ PAGE 2.

LES MEMBRES DE FAMILLE DE RESSORTISSANTS COMMUNAUTAIRES AU SENS DU DÉCRET 94-211 DU 11 MARS 1994 MODIFIÉ N'ONT PAS À REMPLIR LES RUBRIQUES 12 À 25 À L'EXCEPTION DES POINTS 15, 19, 20, 22 ET 23.

1. NOM

2. AUTRES NOMS (NOM À LA NAISSANCE, ALIAS, PSEUDONYME, NOMS PORTÉS ANTÉRIEUREMENT)

3. PRÉNOM(S)

4. SEXE (*) M F

5. DATE ET LIEU DE NAISSANCE J M A A

6. PAYS

7. NATIONALITÉ(S) ACTUELLE(S) NATIONALITÉ D'ORIGINE

8. SITUATION DE FAMILLE : a) (*) CÉLIBATAIRE MARIÉ(E) SÉPARÉ(E) DIVORCÉ(E) VEUF(VE)

b) CONJOINT : NOM
AUTRE(S) NOM(S), PRÉNOM(S)
DATE ET LIEU DE NAISSANCE J M A A NATIONALITÉ(S)
SI VOTRE CONJOINT VOYAGE AVEC VOUS ET EST INSCRIT SUR VOTRE DOCUMENT DE VOYAGE, COCHER LA CASE SUIVANTE

c) ENFANTS : NE REMPLIR LA RUBRIQUE "ENFANTS" QUE SI CEUX-CI VOYAGENT AVEC VOUS ET SONT INSCRITS SUR VOTRE DOCUMENT DE VOYAGE

NOMS, PRÉNOMS	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	NATIONALITÉ(S)
J M A	J M A		

d) NOM ET PRÉNOM(S) DES PARENTS

DÉCISION DU POSTE

DATE :

MOTIFS :

9. NATURE DU PASSEPORT OU DU DOCUMENT DE VOYAGE

(*) PASSEPORT ORDINAIRE AUTRE DOCUMENT (PRÉCISER LEQUEL)

NUMÉRO ÉTAT OU ENTITÉ ÉMETTEUR DU DOCUMENT

DÉLIVRÉ LE J M A A EXPIRANT LE J M A

10. ADRESSE PERMANENTE

Tél.

ACTUELLE SI VOUS ÊTES DE PASSAGE OU RÉSIDENT TEMPORAIRE

11. LE CAS ÉCHÉANT, AUTORISATION DE RETOUR VERS LE PAYS DE RÉSIDENCE

(*) TITRE DE SÉJOUR NUMÉRO FIN DE VALIDITÉ J M A

(*) VISA DE RETOUR NUMÉRO FIN DE VALIDITÉ J M A

CARACTÉRISTIQUES DU VISA DÉLIVRÉ

(rayer les mentions inutiles)

A VTA

B TRANSIT

C COURT SÉJOUR

(*) Nombre d'entrées

1 2 MULT.

VALIDITÉ DU

AU

Validité territoriale :

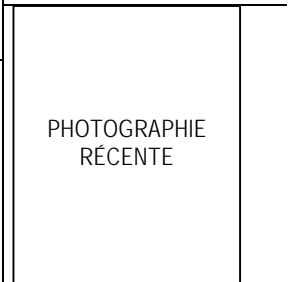
Droits de chancellerie

12. PROFESSION

13. EMPLOYEUR

14. ADRESSE PROFESSIONNELLE

Tél. N° de télécopie



15. DESTINATION PRINCIPALE FRONTIERE DE PREMIERE ENTREE
sur le territoire du groupe Schengen

16. MOTIF DU SEJOUR

17. REFERENCE(S) dans le ou les pays du groupe Schengen. NOM OU RAISON SOCIALE
ADRESSE NATIONALITE

18. ADRESSE(S) PENDANT LE SEJOUR

19. VISA SOLLICITE POUR (*) UNE ENTREE 2 ENTrees PLUSIEURS ENTrees DU J M A AU J M A

20. EN CAS DE TRANSIT : pays de destination finale Etes-vous en possession d'une autorisation d'entree pour ce pays ? (*) OUI NON
SI OUI, TYPE NUMERO
DUREE DE VALIDITE AUTORITE DE DELIVRANCE

21. MOYENS D'EXISTENCE PENDANT LE SEJOUR (espèces, chèques (de voyage), cartes de crédit, assurance et notamment assurance maladie, hébergement, prise en charge, billet de transport...)

22. DATES DES PRECEDENTS SEJOURS DANS LES PAYS DU GROUPE DE SCHENGEN

23. DATES ET LIEUX DES PRECEDENTES DEMANDES DE VISA

24. MOYEN(S) DE TRANSPORT (en cas de transit)

25. AUTRES INDICATIONS

Fait à
le

Signature du demandeur
(ou du représentant légal pour les mineurs)

J'autorise la communication des données personnelles figurant dans le présent formulaire aux autorités compétentes des pays du groupe de Schengen dans le cadre de la délivrance des visas.
Je certifie que les déclarations ci-dessus ont été faites à bon escient et qu'elles sont exactes et complètes. Une fausse déclaration m'exposerait à un refus de visa ou à l'annulation du visa délivré, sans préjudice des poursuites éventuelles prévues par la législation des pays du groupe de Schengen.
Je m'engage à quitter le territoire des pays du groupe de Schengen à l'expiration du visa qui me sera éventuellement accordé.
Je suis informé(e) que la possession d'un visa ne constitue qu'une des conditions permettant l'entrée sur le territoire des pays du groupe de Schengen. En cas de refus d'entrée, je ne pourrai pas recevoir de dédommagement.
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés me donne la possibilité d'obtenir communication des informations enregistrées concernant cette demande de visa afin de vérifier leur exactitude et de faire redresser toute anomalie constatée. Ce droit d'accès s'exerce auprès du chef de poste.